



Feuille d'information n° 15

DISCOURS DU TRÔNE ET DÉBAT

Quand le discours du Trône est-il prononcé?

Le lieutenant-gouverneur en fait la lecture le jour de l'ouverture de chaque nouvelle session de l'Assemblée législative.

Qu'est-ce que le discours du Trône?

Le discours du Trône est rédigé par le gouvernement. Il résume les récentes réalisations du gouvernement et les politiques proposées, et donne un aperçu du programme législatif qui sera présenté à l'Assemblée. Habituellement, des invités et des dignitaires assistent à la lecture du discours du Trône. Ils peuvent s'asseoir, uniquement à l'occasion de cet événement, dans les sièges réservés aux invités dans l'enceinte de la Chambre et dans la tribune présidentielle.

Qu'entend-on par débat sur l'adresse en réponse?

Le débat sur la motion de l'adresse en réponse au discours du Trône, ou le débat sur le discours du Trône comme on l'appelle couramment, constitue habituellement les principales affaires de l'Assemblée pendant les six jours de séance suivant le jour de l'ouverture de la session. Le jour suivant la lecture du discours du Trône par le lieutenant-gouverneur, une motion, appelée adresse en réponse, est proposée à l'Assemblée. Cette motion permet de remercier le lieutenant-gouverneur pour le discours du Trône et de débattre du contenu de ce discours. Le débat sur cette motion a priorité sur toutes les autres affaires de l'Assemblée, à l'exception des affaires courantes.

Quelles sont les traditions liées au débat sur le discours du Trône?

Traditionnellement, le motionnaire et l'appuyeur de la motion de l'adresse en réponse sont des nouveaux membres siégeant du côté du gouvernement à la Chambre. De plus, le chef de l'opposition officielle ajourne le débat après que le motionnaire et l'appuyeur de la motion ont pris la parole ou il parle pendant le débat immédiatement après que le motionnaire et le secondeur ont pris la parole. Traditionnellement, le chef de l'opposition officielle est aussi la troisième personne à prendre la parole au cours du débat et propose un amendement indiquant que le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre.

Pendant le débat sur le discours du Trône, les règles de la pertinence sont plus souples, ce qui permet aux députés de parler presque de n'importe quelle question qui les préoccupe eux ou leurs électeurs, mais la limite de temps habituelle des interventions s'applique. Lorsqu'ils prennent la parole au cours de ce débat, les députés transmettent souvent des félicitations et des remerciements, décrivent leurs antécédents et leur circonscription électorale, puis discutent des raisons pour lesquelles ils sont ou non en faveur du contenu du discours du Trône.

Les nouveaux députés sont souvent traités avec courtoisie lorsqu'ils prennent la parole au cours du débat, car c'est en général la première fois qu'ils s'adressent à la Chambre. À cette occasion, les contestations sont généralement minimales.

Combien de temps dure le débat sur le discours du Trône?

L'adresse en réponse peut faire l'objet d'un débat allant jusqu'à six jours. [Règle 46] Cette période inclut également les amendements ou les sous-amendements pouvant être proposés. Chaque jour, le Feuilleton indique de quel jour du débat il s'agit.

Le leader à l'Assemblée peut interrompre le débat pendant deux jours de séance au plus afin d'entreprendre les affaires du gouvernement.

Quelle est la limite de temps de parole?

Les députés peuvent prendre la parole pendant un maximum de 20 minutes durant le débat, mais cette limite de temps ne s'applique pas au leader du gouvernement ni aux leaders des partis de l'opposition reconnus.

Quand les votes ont-ils lieu?

Tout vote sur les sous-amendements, les amendements et la motion principale se déroule le sixième jour du débat, 30 minutes avant l'ajournement de l'Assemblée. [Règle 48(3)]